



Réunion Conseil Municipal

Compte-rendu 37 du 26 avril 2023

Présents : Céline Baudry, Maurice Bettant, Elodie Borel, Marc Cavagnis, Pierre Cochonot, Stéphanie Gerbier, Jean-Luc Pluot, Lionel Ravier, Annick Sansoë et Sandrine Scalise

Excusé : Jonathan Véricel

Absents : David Fernandez, Chantal Lemerre

↳ Début de réunion à 20h05

Ajout d'une délibération sur la signature de la convention avec la médiathèque de l'Ain pour 2023/2028.

Ajout d'une délibération sur la signature d'une autre convention relative aux modalités financières de transfert de compétences eau et assainissement à la CCBS

M. Véricel donne pouvoir à M. Bettant.

M. le Maire nous fait lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal (le 30 mars 2023) : adopté à l'unanimité

Ordre du jour

Secrétaire de séance : Stéphanie Gerbier

Délibération : signature de la convention avec la médiathèque de l'Ain pour 2023-2028

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération pour signer la convention avec la médiathèque de l'Ain pour 2023-2028 et donne la parole à Annick Sansoë. On coche toutes les cases pour pouvoir accéder à cette convention sauf que l'on a dépensé que 47cts par habitant au lieu de 50 cts ! Il faudra donc bien veiller à avoir 50cts par personne soit 456€ annuel. Il faudra prévoir une formation d'un autre bénévole avant 2028 (c'est prévu).

D'ici 2028, il faudrait envisager 30cts par habitant en dépenses culturelles ce qui se fait déjà (faire un budget prévisionnel en 2024).

A noter que nous avons 17% d'adhérents par rapport au nombre d'habitants ce qui est bien pour une commune comme la nôtre puisque cela correspond à la moyenne nationale.

Voir aussi pour une meilleure signalisation du bâtiment (projet en cours).

De nouvelles pancartes ont été installées suite à la pose de la signalétique avec la CCBS.

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 11

Délibération : nouveau règlement de la bibliothèque municipale

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération pour le nouveau règlement de la bibliothèque municipale et donne la parole à Annick Sansoé. Suite à la convention avec la médiathèque, le règlement a été adapté à certains endroits (comme confirmation de la gratuité de la bibliothèque).

Quelques nouveautés sont à prévoir sur le site de la médiathèque comme un accès libre et gratuit au cinéma...

Merci infiniment aux bénévoles qui gèrent la bibliothèque.

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 11

Délibération : subventions pour les associations peyriolanes pour 2023

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération pour les subventions annuelles aux associations peyriolanes et donne la parole à Stéphanie Gerbier.

Proposition est faite de ne pas changer les sommes habituelles et d'ajouter les 2 nouvelles associations créées en 2022 (Zumba passion et Points peyrilleux).

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 11

Délibération sur la signature d'une autre convention relative aux modalités financières de transfert de compétences Eau et Assainissement à la CCBS

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération pour signer une convention relative aux modalités financières de transfert de compétences Eau et Assainissement à la CCBS et donne la parole à Pierre Cochonat.

Les communes qui ne verseront pas leurs excédents seront pénalisées (les modalités sont en cours de définition dans le conseil d'exploitation de la Régie des Eaux), ce qui n'est pas le cas pour la plupart des communes dont Peyrieu

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 11

Délibération : transfert des résultats relatifs au transfert et compétences Eau et Assainissement suite au vote des comptes administratifs

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération au transfert des résultats relatifs suite au transfert et compétences Eau et Assainissement suite au vote des comptes administratifs et donne la parole à Pierre Cochonat.

Budget eau : 107 786,35€ (en fonctionnement) et 94 044,30€ (investissement)

Budget assainissement : - 1 935,13€ (en fonctionnement) et 58 592,23€ (en investissement)

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 11

Questions diverses

* Ateliers mobilité :

La CCBS proposent 3 ateliers sur ce thème (transport à la demande, mobilité employeur et covoiturage). Annick Sansoé, Maurice Bettant et Stéphanie Gerbier y participeront.

* Biens vacants et biens sans maître :

La CCBS s'est lancée dans une démarche de recherche des terrains dont on ne sait plus vraiment qui est propriétaire (« biens sans maîtres »). Sur la commune de Peyrieu il y en aurait 37 pour plus de 12 hectares pour des terrains susceptibles d'être sans maîtres. Si la commune est intéressée, il faudra que des élus se rapprochent de l'entreprise COFOR01 (mandatée par la CCBS) pour faire ce travail. Certains terrains ainsi « récupérés » pourraient alors devenir communaux.

Pierre Cochonat et Stéphanie Gerbier se proposent.

* 8 mai :

La commémoration aura lieu à 11h15 avec le déroulement habituel (élus, CMJ, pompiers...). La population est conviée.

* Projet mairie :

Une réunion collégiale a eu lieu lundi 24 avril. Nous avons fait le point sur les différentes contraintes techniques et légales liées lors de cet avant-projet. Evidemment les propositions budgétaires ont augmenté par rapport aux propositions initiales, il faudra donc trancher pour que le projet reste viable.

* Dicrim (plan communal de sauvegarde) :

Nous avons mis à jour le plan communal de sauvegarde qui datait de 2012. Il correspond à toutes les situations possibles de risques majeurs et aux comportements à avoir.

Nous informerons rapidement la population de ce document de diverses façons. Les élus en prendront connaissance et il y aura une simulation.

* Banque alimentaire :

Une demande est faite à la commune de participer à hauteur de 20c par habitant pour la Banque Alimentaire.

Suite au vote du conseil municipal, celui-ci décide de ne pas participer cette année

* Commission électorale :

La commission électorale doit se réunir pour remettre à jour la liste électorale puisqu'il y a environ une cinquantaine de personnes qui ne votent plus à Peyrieu.

Cette commission est composée de trois personnes : un élu, une personne non-élue en tant que délégué administratif, une personne non-élue en tant que délégué judiciaire.

↳ L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 22h45.

⇒ Prochain conseil municipal le mercredi 31 mai à 20h.

